

TABLEAU DES DELIBERATIONS

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2026-146	ADOPTION DU PV DE SEANCE DU 23 AVRIL 2026	Unanimité
2026-147	CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES	Unanimité
2026-148	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EAU, ASSAINISSEMENT & GEMAPI	Unanimité
2026-149	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & AGRICULTURE	Unanimité
2026-150	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CADRE DE VIE	Unanimité
2026-151	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SENIORS, HANDICAP & SANTE	Unanimité
2026-152	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COLLECTE DES DECHETS	Unanimité
2026-153	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PETITE ENFANCE, JEUNESSE	Unanimité
2026-154	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPORT-CULTURE	Unanimité
2026-155	DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER DU GAL GRANDS CAUSSES LEVEZOU	Unanimité
2026-156	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLE DU SAGE TARN-AMONT	Unanimité
2026-157	DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU SYDOM	Unanimité
2026-158	MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE LA CAO ET DE LA CDSP	Unanimité
2026-159	ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO	Unanimité
2026-160	ELECTION DES MEMBRES DE LA CDSP	Unanimité
2026-161	CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS CIID ET PROPOSITION DE LISTE DE MEMBRES	Unanimité
2026-162	CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE	Unanimité
2026-163	CREATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER	Unanimité
2026-164	ASSUJETTISSEMENT PARTIEL A LA TVA DU BUDGET PRINCIPAL POUR LA PISCINE HENRI JAUDON DE SALMIECH	Unanimité
2026-165	APPROBATION DE LA PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP « AGENCE LEVEZOU ATTRACTIVITE & TOURISME »	Unanimité
2026-166	DROIT A LA FORMATION DES ELUS	Unanimité
2026-167	REMBOURSEMENT DES FRAIS DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LEUR MANDAT	Unanimité

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2026-168	PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET « LEVEZOU : CULTIVER LA QUALITE, ENRACINER LES PROJETS, TRANSMETTRE L'AVENIR »	Unanimité
2026-169	ADHESION A LA MISSION LOCALE DE L'AVEYRON	Unanimité

NB : L'ensemble des délibérations peuvent être consultées sur le site Internet de la communauté de communes :

<https://www.levizou.fr/citoyen-du-levizou/publications-officielles/>



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LEVEZOU

SEANCE DU 12 MAI 2026

**OBJET : APPROBATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23
AVRIL 2026**

Nombre de membres en
exercice : 38

Quorum : 20

Présents : 31

Pouvoirs : 6

Votants : 37

Date de la convocation :
06/05/2026

Présents : CAMBEFORT Virginie, GALIBERT Michel, DRULHES Jean-Pierre, CASTELBOU Sébastien, BLANCHYS Marie-Paule, GUIBERT Joël, FABIE-GUITARD Julie, MASSOL Nicolas, NESPOULOUS Régis, FABIE Jean-Claude, FOURY Stéphane, BON Laurent, ARLIC Jean-Michel, REGOURD Yves, GALTIER Jean-Marc, JULIEN Daniel, POUGET Catherine, CHAUCHARD Eric, JOULIE-GABEN Geneviève, DAURES Jean-Louis, PALMIER Nathalie, CASTAN Alexis, COMBETTES Maurice, PAILLE Magali, PUEL Nathalie, TOULAS Thibault, BERNAD Pierre-Louis, VALETTE Cédric, PROMPT Martine, CHASSAN Chantal, VIALA Arnaud.

Absents ayant donné pouvoir : LACAZE Cécile à BLANCHYS Marie-Paule, LACOMBE Sophie à FOURY Stéphane, BLANC Claire à ARLIC Jean-Michel, DAURES Jean-Marie à PROMPT Martine, VIMINI Michel à REGOURD Yves, SAYSSET Frédéric à VIALA Arnaud

Absents et excusés : GELY Serge

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Lévezou s'est réuni en séance ordinaire à Curan, sous la présidence d'Arnaud VIALA.

La séance est publique.

Secrétaire de séance : Martine PROMPT

Considérant le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 23 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'approuver le PV du conseil communautaire du 23 avril 2026.

Reçu le 19/05/2026

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend pas part au vote :	0

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président dans un délai de deux mois, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, en vertu de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LEVEZOU

SEANCE DU 12 MAI 2026

OBJET : CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Nombre de membres en
exercice : 38

Quorum : 20

Présents : 31

Pouvoirs : 6

Votants : 37

Date de la convocation :
06/05/2026

Présents : CAMBEFORT Virginie, GALIBERT Michel, DRULHES Jean-Pierre, CASTELBOU Sébastien, BLANCHYS Marie-Paule, GUIBERT Joël, FABIE-GUITARD Julie, MASSOL Nicolas, NESPOULOUS Régis, FABIE Jean-Claude, FOURY Stéphane, BON Laurent, ALRIC Jean-Michel, REGOURD Yves, GALTIER Jean-Marc, JULIEN Daniel, POUGET Catherine, CHAUCHARD Eric, JOULIE-GABEN Geneviève, DAURES Jean-Louis, PALMIER Nathalie, CASTAN Alexis, COMBETTES Maurice, PAILLE Magali, PUEL Nathalie, TOULAS Thibault, BERNAD Pierre-Louis, VALETTE Cédric, PROMPT Martine, CHASSAN Chantal, VIALA Arnaud.

Absents ayant donné pouvoir : LACAZE Cécile à BLANCHYS Marie-Paule, LACOMBE Sophie à FOURY Stéphane, BLANC Claire à ARLIC Jean-Michel, DAURES Jean-Marie à PROMPT Martine, VIMINI Michel à REGOURD Yves, SAYSSET Frédéric à VIALA Arnaud

Absents et excusés : GELY Serge

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Lévezou s'est réuni en séance ordinaire à Curan, sous la présidence d'Arnaud VIALA.

La séance est publique.

Secrétaire de séance : Martine PROMPT

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Lévezou ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées par le conseil communautaire « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Le Président est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

À l'exception du président de la communauté de communes, membre de droit des commissions, le conseil communautaire fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer les commissions thématiques suivantes :
 - o Eau, Assainissement et GEMAPI
 - o Développement économique et agriculture
 - o Cadre de vie
 - o Séniors, Handicap, Santé

- Collecte des déchets
- Petite Enfance, Jeunesse
- Sport, Culture

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président dans un délai de deux mois, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, en vertu de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Délibération N° 2026-148

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LEVEZOU

SEANCE DU 12 MAI 2026

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION THEMATIQUE EAU, ASSAINISSEMENT & GEMAPI

Nombre de membres en
exercice : 38

Quorum : 20

Présents : 31

Pouvoirs : 6

Votants : 37

Date de la convocation :
06/05/2026

Présents : CAMBEFORT Virginie, GALIBERT Michel, DRULHES Jean-Pierre, CASTELBOU Sébastien, BLANCHYS Marie-Paule, GUIBERT Joël, FABIE-GUITARD Julie, MASSOL Nicolas, NESPOULOUS Régis, FABIE Jean-Claude, FOURY Stéphane, BON Laurent, ALRIC Jean-Michel, REGOURD Yves, GALTIER Jean-Marc, JULIEN Daniel, POUGET Catherine, CHAUCHARD Eric, JOULIE-GABEN Geneviève, DAURES Jean-Louis, PALMIER Nathalie, CASTAN Alexis, COMBETTES Maurice, PAILLE Magali, PUEL Nathalie, TOULAS Thibault, BERNAD Pierre-Louis, VALETTE Cédric, PROMPT Martine, CHASSAN Chantal, VIALA Arnaud.

Absents ayant donné pouvoir : LACAZE Cécile à BLANCHYS Marie-Paule, LACOMBE Sophie à FOURY Stéphane, BLANC Claire à ARLIC Jean-Michel, DAURES Jean-Marie à PROMPT Martine, VIMINI Michel à REGOURD Yves, SAYSSET Frédéric à VIALA Arnaud

Absents et excusés : GELY Serge

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Lévezou s'est réuni en séance ordinaire à Curan, sous la présidence d'Arnaud VIALA.

La séance est publique.

Secrétaire de séance : Martine PROMPT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°2026-131 du 12 mai 2026 créant la commission thématique « Eau, Assainissement & Gemapi » ;

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.

Vu les résultats du scrutin de désignation des membres de la commission ;

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** au sein de la commission « Eau, Assainissement & Gemapi », après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret :

	COMMUNE	REPRESENTANT
1	AGEN D'AVEYRON	Hervé PAULHE
2	ALRANCE	Dimitri TAURINES
3	ARQUES	Charles-Henry BRU
4	ARVIEU	Fabien CHAY
5	CANET-DE-SALARS	Lukas DUPONT
6	COMPS-LAGRANDEVILLE	Régis NESPOULOUS
7	CURAN	Bastien CARRIERE
8	FLAVIN	Jean-Michel ALRIC
9	LE VIBAL	Yves REGOURD
	LE VIBAL	Maria JEAN
10	PONT-DE-SALARS	Vincent BAULEZ
11	PRADES-DE-SALARS	Benoit FRAYSSINHES
12	SAINT-LAURENT DE LEVEZOU	Nadine IZARD
13	SAINT-LEONS	Alexis CASTAN
14	SALLES-CURAN	Cathy CANTO
15	SALMIECH	Nathalie PUEL
16	SEGUR	Véronique FOURNIER
17	TREMOUILLES	Mathieu GINESTET
18	VEZINS DE LEVEZOU	Muriel SEGUIN
19	VILLEFRANCHE DE PANAT	Patrick GALTIER

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président dans un délai de deux mois, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, en vertu de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LEVEZOU

SEANCE DU 12 MAI 2026

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION THEMATIQUE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICULTURE**

Nombre de membres en
exercice : 38

Quorum : 20

Présents : 31

Pouvoirs : 6

Votants : 37

Date de la convocation :
06/05/2026

Présents : CAMBEFORT Virginie, GALIBERT Michel, DRULHES Jean-Pierre, CASTELBOU Sébastien, BLANCHYS Marie-Paule, GUIBERT Joël, FABIE-GUITARD Julie, MASSOL Nicolas, NESPOULOUS Régis, FABIE Jean-Claude, FOURY Stéphane, BON Laurent, ALRIC Jean-Michel, REGOURD Yves, GALTIER Jean-Marc, JULIEN Daniel, POUGET Catherine, CHAUCHARD Eric, JOULIE-GABEN Geneviève, DAURES Jean-Louis, PALMIER Nathalie, CASTAN Alexis, COMBETTES Maurice, PAILLE Magali, PUEL Nathalie, TOULAS Thibault, BERNAD Pierre-Louis, VALETTE Cédric, PROMPT Martine, CHASSAN Chantal, VIALA Arnaud.

Absents ayant donné pouvoir : LACAZE Cécile à BLANCHYS Marie-Paule, LACOMBE Sophie à FOURY Stéphane, BLANC Claire à ARLIC Jean-Michel, DAURES Jean-Marie à PROMPT Martine, VIMINI Michel à REGOURD Yves, SAYSSET Frédéric à VIALA Arnaud

Absents et excusés : GELY Serge

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Lévezou s'est réuni en séance ordinaire à Curan, sous la présidence d'Arnaud VIALA.

La séance est publique.

Secrétaire de séance : Martine PROMPT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°2026-131 du 12 mai 2026 créant la commission thématique « Développement Economique & Agriculture » ;

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.

Vu les résultats du scrutin de désignation des membres de la commission ;

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** au sein de la commission « Développement Economique & Agriculture », après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret :

	COMMUNE	REPRESENTANT
1	AGEN D'AVEYRON	Jean-Bernard CAMBON
2	ALRANCE	Corinne BRU
3	ARQUES	Nathan GINESTE
4	ARVIEU	Benjamin FAU
5	CANET-DE-SALARS	Quentin GERAUD
6	COMPS-LAGRANDE-VILLE	Eduard FILISANU
7	CURAN	Lionel PORTES
8	FLAVIN	Laurent BON
	FLAVIN	Gilles MICHONSKA
9	LE VIBAL	Jean-Marc GALTIER
10	PONT-DE-SALARS	Eric CHAUCHARD
11	PRADES-DE-SALARS	Romain CHAUCHARD
12	SAINT-LAURENT DE LEVEZOU	Régine MALAVAL
13	SAINT-LEONS	Aurore RODIER
14	SALLES-CURAN	Ghislain FABRE
15	SALMIECH	Pierre BOUZAT
16	SEGUR	Guilhem SIGAUD
17	TREMOUILLES	Christine RAYMOND
18	VEZINS DE LEVEZOU	Simon GAILLARD
19	VILLEFRANCHE DE PANAT	Nicolas MALIE

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président dans un délai de deux mois, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, en vertu de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Délibération N° 2026-150

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LEVEZOU

SEANCE DU 12 MAI 2026

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION THEMATIQUE CADRE DE VIE

Nombre de membres en
exercice : 38

Quorum : 20

Présents : 31

Pouvoirs : 6

Votants : 37

Date de la convocation :
06/05/2026

Présents : CAMBEFORT Virginie, GALIBERT Michel, DRULHES Jean-Pierre, CASTELBOU Sébastien, BLANCHYS Marie-Paule, GUIBERT Joël, FABIE-GUITARD Julie, MASSOL Nicolas, NESPOULOUS Régis, FABIE Jean-Claude, FOURY Stéphane, BON Laurent, ARLIC Jean-Michel, REGOURD Yves, GALTIER Jean-Marc, JULIEN Daniel, POUGET Catherine, CHAUCHARD Eric, JOULIE-GABEN Geneviève, DAURES Jean-Louis, PALMIER Nathalie, CASTAN Alexis, COMBETTES Maurice, PAILLE Magali, PUEL Nathalie, TOULAS Thibault, BERNAD Pierre-Louis, VALETTE Cédric, PROMPT Martine, CHASSAN Chantal, VIALA Arnaud.

Absents ayant donné pouvoir : LACAZE Cécile à BLANCHYS Marie-Paule, LACOMBE Sophie à FOURY Stéphane, BLANC Claire à ARLIC Jean-Michel, DAURES Jean-Marie à PROMPT Martine, VIMINI Michel à REGOURD Yves, SAYSSET Frédéric à VIALA Arnaud

Absents et excusés : GELY Serge

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Lévezou s'est réuni en séance ordinaire à Curan, sous la présidence d'Arnaud VIALA.

La séance est publique.

Secrétaire de séance : Martine PROMPT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°2026-131 du 12 mai 2026 créant la commission thématique « Cadre de vie » ;

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.

Vu les résultats du scrutin de désignation des membres de la commission ;

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** au sein de la commission « Cadre de vie », après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret :

	COMMUNE	REPRESENTANT
1	AGEN D'AVEYRON	Michel GALIBERT
2	ALRANCE	Hélène URIBE
3	ARQUES	Gaëtan ANDRIEU
4	ARVIEU	Marie-Paule BLANCHYS
5	CANET-DE-SALARS	Joël GUIBERT
6	COMPS-LAGRANDEVILLE	Sylvie LASSERRE-LAJUGIE
7	CURAN	Nathalie COSTES-BOUSQUET
8	FLAVIN	Cindy MAZENC
9	LE VIBAL	Laurent LAMIC
10	PONT-DE-SALARS	Geneviève JOULIE-GABEN
11	PRADES-DE-SALARS	Guillaume PUECH
12	SAINT-LAURENT DE LEVEZOU	Jean-Paul RIVIERE
13	SAINT-LEONS	Alexis CASTAN
14	SALLES-CURAN	Alexis CANITROT
15	SALMIECH	Adrien MAZENQ
16	SEGUR	Pierre-Louis BERNAD
	SEGUR	Bastien CLUZEL
17	TREMOUILLES	Laurent DUMAREST
18	VEZINS DE LEVEZOU	Christian PATOZ
19	VILLEFRANCHE DE PANAT	Maryline BOUSQUET

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président dans un délai de deux mois, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, en vertu de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LEVEZOU

SEANCE DU 12 MAI 2026

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION THEMATIQUE SENIORS, HANDICAP, SANTE

Nombre de membres en
exercice : 38

Quorum : 20

Présents : 31

Pouvoirs : 6

Votants : 37

Date de la convocation :
06/05/2026

Présents : CAMBEFORT Virginie, GALIBERT Michel, DRULHES Jean-Pierre, CASTELBOU Sébastien, BLANCHYS Marie-Paule, GUIBERT Joël, FABIE-GUITARD Julie, MASSOL Nicolas, NESPOULOUS Régis, FABIE Jean-Claude, FOURY Stéphane, BON Laurent, ARLIC Jean-Michel, REGOURD Yves, GALTIER Jean-Marc, JULIEN Daniel, POUGET Catherine, CHAUCHARD Eric, JOULIE-GABEN Geneviève, DAURES Jean-Louis, PALMIER Nathalie, CASTAN Alexis, COMBETTES Maurice, PAILLE Magali, PUEL Nathalie, TOULAS Thibault, BERNAD Pierre-Louis, VALETTE Cédric, PROMPT Martine, CHASSAN Chantal, VIALA Arnaud.

Absents ayant donné pouvoir : LACAZE Cécile à BLANCHYS Marie-Paule, LACOMBE Sophie à FOURY Stéphane, BLANC Claire à ARLIC Jean-Michel, DAURES Jean-Marie à PROMPT Martine, VIMINI Michel à REGOURD Yves, SAYSSET Frédéric à VIALA Arnaud

Absents et excusés : GELY Serge

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Lévezou s'est réuni en séance ordinaire à Curan, sous la présidence d'Arnaud VIALA.

La séance est publique.

Secrétaire de séance : Martine PROMPT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°2026-131 du 12 mai 2026 créant la commission thématique « Séniors, Handicap, Santé » ;

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.

Vu les résultats du scrutin de désignation des membres de la commission ;

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** au sein de la commission « Séniors, Handicap, Santé », après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret :

	COMMUNE	REPRESENTANT
1	AGEN D'AVEYRON	Nadège VIGUIER
2	ALRANCE	Magali ALAUZE
3	ARQUES	Carine DELMAS
4	ARVIEU	Hélène BOUNHOL
5	CANET-DE-SALARS	Elisabeth SOULIE
6	COMPS-LAGRANDE-VILLE	Géraldine GISQUET / Sandrine LORENTE
7	CURAN	Camille FICATIER
8	FLAVIN	Flavie PEYROLE
9	LE VIBAL	Anaïs GAYRAUD
10	PONT-DE-SALARS	Cathy POUGET
11	PRADES-DE-SALARS	Bénédicte RIGAL
12	SAINT-LAURENT DE LEVEZOU	Geneviève BESOMBES
13	SAINT-LEONS	François LEROY
14	SALLES-CURAN	Isabelle RAYNAL
15	SALMIECH	Valérie VAN HEIRREWEGHE
16	SEGUR	Carole PUECH
17	TREMOUILLES	Céline ROUELLE
18	VEZINS DE LEVEZOU	Marie-France SEILLIER
19	VILLEFRANCHE DE PANAT	Michel VIMINI
	VILLEFRANCHE DE PANAT	Annick DERROUCH

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président dans un délai de deux mois, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, en vertu de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LEVEZOU

SEANCE DU 12 MAI 2026

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION THEMATIQUE
COLLECTE DES DECHETS**

Nombre de membres en
exercice : 38

Quorum : 20

Présents : 31

Pouvoirs : 6

Votants : 37

Date de la convocation :
06/05/2026

Présents : CAMBEFORT Virginie, GALIBERT Michel, DRULHES Jean-Pierre, CASTELBOU Sébastien, BLANCHYS Marie-Paule, GUIBERT Joël, FABIE-GUITARD Julie, MASSOL Nicolas, NESPOULOUS Régis, FABIE Jean-Claude, FOURY Stéphane, BON Laurent, ALRIC Jean-Michel, REGOURD Yves, GALTIER Jean-Marc, JULIEN Daniel, POUGET Catherine, CHAUCHARD Eric, JOULIE-GABEN Geneviève, DAURES Jean-Louis, PALMIER Nathalie, CASTAN Alexis, COMBETTES Maurice, PAILLE Magali, PUEL Nathalie, TOULAS Thibault, BERNAD Pierre-Louis, VALETTE Cédric, PROMPT Martine, CHASSAN Chantal, VIALA Arnaud.

Absents ayant donné pouvoir : LACAZE Cécile à BLANCHYS Marie-Paule, LACOMBE Sophie à FOURY Stéphane, BLANC Claire à ARLIC Jean-Michel, DAURES Jean-Marie à PROMPT Martine, VIMINI Michel à REGOURD Yves, SAYSSET Frédéric à VIALA Arnaud

Absents et excusés : GELY Serge

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Lévezou s'est réuni en séance ordinaire à Curan, sous la présidence d'Arnaud VIALA.

La séance est publique.

Secrétaire de séance : Martine PROMPT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°2026-131 du 12 mai 2026 créant la commission thématique « Collecte des déchets » ;

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.

Vu les résultats du scrutin de désignation des membres de la commission ;

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** au sein de la commission « Collecte des déchets », après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret :

	COMMUNE	REPRESENTANT
1	AGEN D'AVEYRON	Damien PENDARIES
2	ALRANCE	Philippe DOYEN
3	ARQUES	Christel JUERY
4	ARVIEU	Jean-Charles VAYSSETTES
5	CANET-DE-SALARS	Julien MANSION
6	COMPS-LAGRANDE-VILLE	Nicolas MASSOL
	COMPS-LAGRANDE-VILLE	Hervé FRAYSSIGNES
7	CURAN	Laurette VASSALO
8	FLAVIN	Sophie BOUSQUET
9	LE VIBAL	Claudine BERNAD
10	PONT-DE-SALARS	Victorien CAVALLINI
11	PRADES-DE-SALARS	Jean Louis DAURES
12	SAINT-LAURENT DE LEVEZOU	Nadine IZARD
13	SAINT-LEONS	Aurore RODIER
14	SALLES-CURAN	Francis LACAZE
15	SALMIECH	Thibault TOULAS
16	SEGUR	Stéphan GREZES
17	TREMOUILLES	Michel JULIEN
18	VEZINS DE LEVEZOU	Gabrielle MAYMARD
19	VILLEFRANCHE DE PANAT	Régine VIGUIER

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président dans un délai de deux mois, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, en vertu de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LEVEZOU

SEANCE DU 12 MAI 2026

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION THEMATIQUE
PETITE ENFANCE, JEUNESSE**

Nombre de membres en
exercice : 38

Quorum : 20

Présents : 31

Pouvoirs : 6

Votants : 37

Date de la convocation :
06/05/2026

Présents : CAMBEFORT Virginie, GALIBERT Michel, DRULHES Jean-Pierre, CASTELBOU Sébastien, BLANCHYS Marie-Paule, GUIBERT Joël, FABIE-GUITARD Julie, MASSOL Nicolas, NESPOULOUS Régis, FABIE Jean-Claude, FOURY Stéphane, BON Laurent, ARLIC Jean-Michel, REGOURD Yves, GALTIER Jean-Marc, JULIEN Daniel, POUGET Catherine, CHAUCHARD Eric, JOULIE-GABEN Geneviève, DAURES Jean-Louis, PALMIER Nathalie, CASTAN Alexis, COMBETTES Maurice, PAILLE Magali, PUEL Nathalie, TOULAS Thibault, BERNAD Pierre-Louis, VALETTE Cédric, PROMPT Martine, CHASSAN Chantal, VIALA Arnaud.

Absents ayant donné pouvoir : LACAZE Cécile à BLANCHYS Marie-Paule, LACOMBE Sophie à FOURY Stéphane, BLANC Claire à ARLIC Jean-Michel, DAURES Jean-Marie à PROMPT Martine, VIMINI Michel à REGOURD Yves, SAYSSET Frédéric à VIALA Arnaud

Absents et excusés : GELY Serge

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Lévezou s'est réuni en séance ordinaire à Curan, sous la présidence d'Arnaud VIALA.

La séance est publique.

Secrétaire de séance : Martine PROMPT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°2026-131 du 12 mai 2026 créant la commission thématique « Petite Enfance, Jeunesse » ;

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.

Vu les résultats du scrutin de désignation des membres de la commission ;

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** au sein de la commission « Petite Enfance, Jeunesse », après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret :

	COMMUNE	REPRESENTANT
1	AGEN D'AVEYRON	Anne CAYLA
2	ALRANCE	Anne GAUBERT
3	ARQUES	Anne VALETTE
4	ARVIEU	Marie-Paule BLANCHYS
	ARVIEU	Emeline VERGELY
5	CANET-DE-SALARS	Marion CAMBOULIVES
6	COMPS-LAGRANDE-VILLE	Julie BESSAC-FRAYSSINET
7	CURAN	Lucile RIGAL
8	FLAVIN	Céline PALAYRET
9	LE VIBAL	Marie-Claude DELMAS
10	PONT-DE-SALARS	Cathy POUGET
11	PRADES-DE-SALARS	Genevieve PUECH
12	SAINT-LAURENT DE LEVEZOU	Savannah BILLAUD
13	SAINT-LEONS	Laura BERNAD
14	SALLES-CURAN	Jean-Philippe DARRAS
15	SALMIECH	Sylvaine FABIE-GAYRAUD
16	SEGUR	Elodie BENOIT
17	TREMOUILLES	Joelle GOURDIER
18	VEZINS DE LEVEZOU	Camille VERGELY
19	VILLEFRANCHE DE PANAT	Valérie GAUBERT

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président dans un délai de deux mois, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, en vertu de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LEVEZOU

SEANCE DU 12 MAI 2026

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION THEMATIQUE
SPORT, CULTURE**

Nombre de membres en
exercice : 38

Quorum : 20

Présents : 31

Pouvoirs : 6

Votants : 37

Date de la convocation :
06/05/2026

Présents : CAMBEFORT Virginie, GALIBERT Michel, DRULHES Jean-Pierre, CASTELBOU Sébastien, BLANCHYS Marie-Paule, GUIBERT Joël, FABIE-GUITARD Julie, MASSOL Nicolas, NESPOULOUS Régis, FABIE Jean-Claude, FOURY Stéphane, BON Laurent, ARLIC Jean-Michel, REGOURD Yves, GALTIER Jean-Marc, JULIEN Daniel, POUGET Catherine, CHAUCHARD Eric, JOULIE-GABEN Geneviève, DAURES Jean-Louis, PALMIER Nathalie, CASTAN Alexis, COMBETTES Maurice, PAILLE Magali, PUEL Nathalie, TOULAS Thibault, BERNAD Pierre-Louis, VALETTE Cédric, PROMPT Martine, CHASSAN Chantal, VIALA Arnaud.

Absents ayant donné pouvoir : LACAZE Cécile à BLANCHYS Marie-Paule, LACOMBE Sophie à FOURY Stéphane, BLANC Claire à ARLIC Jean-Michel, DAURES Jean-Marie à PROMPT Martine, VIMINI Michel à REGOURD Yves, SAYSSET Frédéric à VIALA Arnaud

Absents et excusés : GELY Serge

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Lévezou s'est réuni en séance ordinaire à Curan, sous la présidence d'Arnaud VIALA.

La séance est publique.

Secrétaire de séance : Martine PROMPT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1 ;

Vu la délibération n°2026-131 du 12 mai 2026 créant la commission thématique « Sport, Culture » ;

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.

Vu les résultats du scrutin de désignation des membres de la commission ;

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** au sein de la commission « Sport, Culture », après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret :

	COMMUNE	REPRESENTANT
1	AGEN D'AVEYRON	Sandra OLIVIER
2	ALRANCE	Bernard VERDIE
3	ARQUES	Cindy POUJADE
4	ARVIEU	Cécile LACAZE
5	CANET-DE-SALARS	Léa VINATIER
6	COMPS-LAGRANDE-VILLE	Régine RUDELLE-HANDOUS
7	CURAN	Aurélie MERLHE
8	FLAVIN	Isabelle SEZE
9	LE VIBAL	Fabienne RIFFARD
10	PONT-DE-SALARS	Mireille VIGOUROUX
11	PRADES-DE-SALARS	Nathalie LE TINNIER
12	SAINT-LAURENT DE LEVEZOU	Nathalie PALMIER
	SAINT-LAURENT DE LEVEZOU	Mathilde CONTASTIN
13	SAINT-LEONS	Julien RASCALOU
14	SALLES-CURAN	Magali PAILLE
15	SALMIECH	Amélie BILAT
16	SEGUR	Corentin BERNAD
17	TREMOUILLES	Martine PROMPT
18	VEZINS DE LEVEZOU	Marie-Christine COLIN
19	VILLEFRANCHE DE PANAT	Sabine GOUTTI

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président dans un délai de deux mois, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, en vertu de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.